

RCS : CHAMBERY

Code greffe : 7301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHAMBERY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2019 B 01583

Numéro SIREN : 878 595 560

Nom ou dénomination : ACCUWATT Technologies

Ce dépôt a été enregistré le 09/06/2023 sous le numéro de dépôt 4897

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHAMBERY

ORDONNANCE

Nos références : 2023O00662

Société : SAS ACCUWATT Technologies
N°INSEE : 878595560 / 2019 B 1583

Nous, Denis LOEPER, président du tribunal de commerce de CHAMBERY,

Vu les articles 493 et 875 du code de procédure civile,

Vu l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de la SAS ACCUWATT Technologies, sous le numéro 878595560 R.C.S. Chambéry,

Vu la requête qui précède envoyée par courrier au greffe et reçue le 05/06/2023 et enregistrée sous le n° 2023O00662, aux fins de prorogation de la tenue de l'assemblée générale de la SAS ACCUWATT Technologies, devant statuer sur l'approbation des comptes annuels concernant l'exercice clôturé au 31/12/2022,

Pour les motifs exposés à la requête, décidons de faire droit à la requête, dans les termes ci-après,

PROLONGEONS jusqu'au 30 Septembre 2023

le délai imparti pour la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle de la SAS ACCUWATT Technologies, devant délibérer et statuer sur toutes les questions relatives aux comptes annuels de l'exercice clôturé le 31/12/2022,

METTONS les dépens à la charge de SAS ACCUWATT Technologies en les liquidant à la somme de 31,99 euros,

Fait et donné à Chambéry,

le 8 Juin 2023

Le commis greffier
M. Alexandre ROSSET



Le président
M. Denis LOEPER



REQUÊTE
à Monsieur le Président du Tribunal
de commerce de CHAMBERY

La soussignée

société **ST PIERRE**,
société par actions simplifiée au capital de 20 000 euros, dont le siège social est 286, Chemin de la
Capite, 73000 BARBERAZ, immatriculée au RCS de CHAMBERY sous le numéro 794 912 824,
elle-même représentée par son Président, Monsieur Vincent RIGAL,

Agissant en qualité de Présidente de la société **ACCUWATT Technologies**, société par actions
simplifiée au capital de 150 000 euros, dont le siège social est 56 rue Aristide Bergès, 73220 AITON,
immatriculée au RCS de CHAMBERY sous le numéro 878 595 560,

***Ayant pour Avocat LEXALP SPE SAS SR CONSEIL, 82 rue de la Petite Eau – 73290 LA MOTTE
SERVOLEX, représentée par Maître Béatrice TETAZ-MONTHOUX, Avocate***

A l'honneur de vous exposer :

Que la société **ACCUWATT Technologies** a, conformément à ses statuts clôturé son dernier exercice
social au **31 décembre 2022**,

Que, conformément à ses statuts, elle devrait réunir ses associés en Assemblée Générale Ordinaire
Annuelle à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, sauf prorogation
dudit délai par décision de justice,

Cependant, en raisons de difficultés administratives, l'élaboration du bilan va prendre plus de temps
que prévu, et la société ne pourra pas produire les comptes annuels pour qu'ils puissent être soumis à
l'assemblée générale pour approbation, dans les délais légaux.

C'est pourquoi, le requérant sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir autoriser la
société ACCUWATT Technologies qu'elle représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de TROIS
(3) mois pour réunir l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de
l'exercice clos au 31 décembre 2022, conformément aux statuts de ladite Société.

Fait à LA MOTTE SERVOLEX (73)
Le 05 juin 2023

Béatrice TETAZ-MONTHOUX
Avocate

